

Sports

Éléments d'état des lieux

Un département sportif

- Le département dénombre, proportionnellement à sa population, de nombreux licenciés sportifs : 68 394 licenciés en 2011 (273 504 pour la région). Néanmoins, on sait que les effectifs de licenciés représentent seulement une petite part des pratiquants (18% des pratiquants en 2009) (*Commission européenne/ Eurobaromètre 334*).
- Les sports les plus pratiqués sont le football (20%), l'équitation (8%), le tennis (8%) et le judo/jujitsu (6%). 889 clubs sont recensés sur le territoire en 2011. (*DREES/ DJEPVA-MEOS/ Direction des Sports*)
- 27 athlètes sont inscrits sur les listes des sportifs de Haut-Niveau (toutes catégories confondues), dont 18 pour les APN¹ (*DREES/ DJEPVA-MEOS/ Direction des Sports et Ministère des Sports*).

Département le plus « sportif » de la région avec un quart des licenciés, le Jura bénéficie de nombreux atouts pour la pratique des sports de nature.

Avec un taux de couverture en équipements sportifs qui s'améliore, malgré le caractère rural

- Les communes accueillant des équipements sportifs sont nombreuses et bien réparties. Seules quelques zones géographiques semblent moins favorisées telles que la petite Montagne ou le nord-est Jura.
- La faible couverture en bassins de natation couverts est en train de se résorber, avec la réalisation d'un bassin à Arinthod et les projets, sur 2014/2015, de piscine couverte à Champagnole et de couverture de l'Aquaparc Isis à Dole. Reste encore à l'étude le secteur de Saint-Claude qui complèterait la carte de ces équipements.
- Le Jura s'est également pourvu de deux structures couvertes spécifiques à rayonnement régional avec un dojo départemental à Lons-le-Saunier et un pétanquodrome régional à Mont-sous-Vaudrey.
- Les nombreuses autres réalisations répondent aux besoins exprimés, notamment en matière de gymnases, de pelouses synthétiques, d'équipements adaptés pour les clubs évoluant en championnat national, et de réfections ou créations d'équipements plus locaux (vestiaires, tennis, plateau multisport...), mais nécessaires pour un maillage de ce département rural.

Le Jura rattrape son retard dans l'offre d'accès à certaines infrastructures sportives (piscines notamment).

- _____

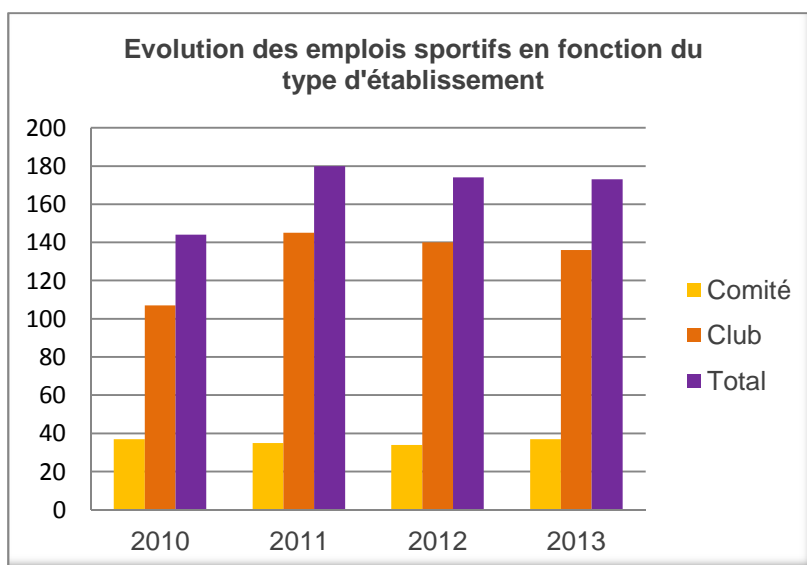
¹ APN : Activité de Pleine Nature

Emploi dans le milieu sportif

- Les emplois dans le milieu associatif sportif sont difficilement auto-financés.

Sans subventions publiques, il n'existerait que très peu d'emplois dans le Jura à moins d'augmenter les tarifs d'adhésion aux clubs de manière conséquente. Mais le rôle des associations sportives est de rendre le sport accessible au plus grand nombre.

- Depuis 1997 et la création du dispositif gouvernemental « emplois jeunes », les associations sportives ont développé l'emploi dans leurs structures qui jusque-là était basé essentiellement sur le bénévolat. Depuis, les dispositifs d'aide à l'emploi se sont succédé avec les emplois tremplin du Conseil régional (2005/2009), les CAE, CUI, contrats d'avenir. Cette année, l'Etat fait de l'emploi une priorité en ayant pour objectif de créer 25 emplois en Franche-Comté.
- Si ces dispositifs marquent en effet une impulsion dans la création d'emplois, il s'ensuit une période de stabilisation.
- Sur le département on recense 1 228 éducateurs sportifs qualifiés. Parmi eux, 549 sont salariés, 204 sont indépendants et seulement 395 sont des femmes. (*Direction Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations*).



La création d'emplois dans le milieu sportif est importante pour le maintien de la diversité de l'offre sportive sur le territoire

Sport et handicap

- 2 fédérations sont concernées
 - Le handisport touche les personnes ayant un handicap physique ou sensoriel, soit dans le Jura, 99 licenciés dans 12 associations ;
 - Le sport adapté touche les personnes ayant un handicap mental, soit dans le Jura, 269 licenciés dans 3 associations à Arbois, Dole et Lons.
- Des réalités et des besoins différents :
 - Le sport adapté est très structuré, avec un fonctionnement en groupes, principalement au sein d'établissements spécialisés.
 - Le handisport se pratique de manière plus individuelle ainsi qu'à haut-niveau. Les clubs proposent également des sections handi-valides dans des disciplines telles que le handball. Les besoins pour le développement de la pratique seraient plus orientés sur du matériel spécifique.

- Il est plus aisé de faire des actions pour les personnes en situation de handicap mental car elles sont souvent dans des structures spécialisées. En revanche, pour les personnes avec handicap physique ou sensoriel, résidant à leur domicile, il est plus difficile de les informer, les sensibiliser et les amener à la pratique sportive.

Les besoins en matière de sport handicap sont très variables, principalement en fonction du type de handicap.

Les sports de nature ou APN, une richesse territoriale

- Le Jura est un territoire idéal pour la pratique des sports de nature.

Sa topographie rend l'ensemble des activités de nature praticables, à l'exception de la très haute montagne ou de certaines activités maritimes.

Sa situation géographique en fait également un des premiers territoires montagneux d'ampleur avec une météo favorable pour les bassins de population originaires de l'Europe du Nord.
- Les sports de nature praticables dans le Jura :
 - Activités terrestres : randonnée pédestre, escalade, ski alpin/ nordique/ de randonnée, VTT, course d'orientation, etc.
 - Activités nautiques & aquatiques : canyoning, canoë-kayak, aviron, plongée sous-marine (en lac), etc.
 - Activités aériennes : parapente, delta-plane, ULM, etc.

Des établissements de référence nationale en matière d'APN

- Le département accueille l'un des 7 établissements nationaux dédiés aux sports de nature, et l'une des 2 Ecoles nationales des sports de montagne : le Centre national de ski nordique et de moyenne montagne, à Prémanon.
- Le Jura dispose également de 2 autres structures phares en matière d'APN :
 - Le centre sportif de Bellecin, ouvert au grand public, aux scolaires ainsi qu'aux sportifs de haut-niveau, puisqu'il est un centre d'entraînement régulier pour l'Equipe de France d'Aviron ;
 - L'ancien Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives de Chalain, avec une offre APN très large (escalade, tir à l'arc, canoë-kayak, etc.) mais peu organisée.

Des activités au service de l'attractivité du territoire

- Le Jura bénéficie de plusieurs points forts déjà connus et reconnus :
 - Il est le territoire d'origine de nombre d'athlètes de haut-niveau déjà médaillés ou en devenir dans les disciplines olympiques ou paralympiques de pleine nature.
 - Il est le berceau historique de la pêche à la mouche en France.
 - Son territoire est promu dans des guides spécialisés à l'échelle européenne pour la pratique d'activités telles que le canyoning.

Et des retombées socio-économiques certaines bien que peu étudiées

- La pratique des APN génère des retombées économiques directes (achat de prestations d'encadrement sportif, achat ou location de matériel et d'équipement) et indirectes (frais d'hébergement et de restauration par exemple) qui n'ont été à ce jour que peu étudiées. En outre, l'existence d'espaces, sites et itinéraires de pratiques aux normes permet également une activité à la fois sociale et économique, comme par exemple la fréquentation par des centres de loisirs avec ou sans hébergement ainsi que par les scolaires, ce qui semble difficilement chiffrable.

Les sports de nature sont vecteurs d'une image positive du territoire. Par leur technicité, leur engagement, leur rapport au milieu naturel, ils participent à l'attractivité du territoire, à son dynamisme social, économique et touristique.

Mais des activités de pleine nature dépendantes du climat et soumises aux enjeux environnementaux

- La diminution de l'enneigement et de sa durée, les variations pluviométriques contraignent la pratique des sports de nature dans le temps et dans l'espace, ce qui implique :
 - De modifier le modèle de développement économique de certaines stations touristiques de moyenne montagne.
 - Mais aussi d'accompagner la prise en compte des enjeux environnementaux dans l'esprit des pratiquants et des acteurs sociaux-économiques des sports de nature, prescripteurs en termes d'aménagement d'espaces, sites et itinéraires de pratiques.
- L'anthropisation des milieux naturels et la multiplication du nombre de pratiquants au cœur de ces espaces impliquent un accompagnement/ encadrement de la part des institutionnels pour une meilleure prise en compte des enjeux de préservation/ cohabitation. D'autant que les chevilles ouvrières du développement des APN sont de type associatif (comités départementaux et clubs), reposant ainsi sur le bénévolat souvent peu au fait des différentes réglementations environnementales.
- La plupart des sports de nature, contrairement aux activités traditionnelles, au ski et à la randonnée, n'ont bénéficié d'aucun dispositif territorial favorable à la pérennisation de l'accès aux sites, à l'entretien ou à la gestion de leurs espaces de pratique. A cela s'ajoutent également leur méconnaissance par les élus locaux, qui craignent parfois la mise en jeu de leur responsabilité.

Pour assurer la pérennité des activités de pleine nature, un accompagnement des acteurs vers une adaptation aux changements climatiques et vers une intégration des enjeux environnementaux de préservation des sites est nécessaire.

Prise en compte des autres enjeux du développement durable

- Sur les 50 manifestations sportives subventionnées par le Département, 35 mettent en places des actions de développement durable. Des exemples d'actions :
 - Prise en compte du sport handicap
 - Actions de nettoyage de sites naturels de pratiques (lacs, rivières, montagne, sentiers, cavités...)
 - Actions de sensibilisation à la protection de la faune et de la flore dans le cadre de la pratique sportive que ce soit terrestre, aérien, aquatique ou souterrain.
 - Actions de sensibilisation aux actions de réduction, de recyclage et de tri des déchets dans le cadre de la pratique sportive ou lors d'une manifestation sportive. (utilisation de vaisselle compostable, dématérialisation notamment des documents de communication, utilisation de gobelets réutilisables ...)

- Actions sur le respect et le fair play.
- Utilisation de véhicules électriques pour les organisateurs de manifestations.
- Des structures accompagnent les organisateurs de manifestations à prendre en compte des critères de durabilité : Pour exemples, le SYDOM propose des gobelets réutilisables en location pour les organisateurs de manifestations, le Conseil régional demande aux associations de réaliser un auto-diagnostic environnemental de leur manifestation.

Actions sur le territoire

Une politique départementale favorable à la vie sportive associative et aux équipements sportifs

- Le Département participe au dynamisme sportif à travers un soutien important aux clubs et aux comités départementaux, y compris en direction d'un public en situation de handicap.
- Par ailleurs, depuis 2011, il s'engage au-delà des contrats d'objectifs en associant sa griffe « Jura » à des sportifs de Haut-Niveau.
- Un Schéma Directeur révisé des équipements sportifs définit les grands objectifs de couverture du territoire départemental en matière d'équipements sportifs (réalisation de piscines couvertes, restructuration des gymnases, ainsi que la création de terrains de grands jeux de plein air en surface synthétique et le développement des sports de nature). A travers ce schéma, la priorité est d'assurer aux collégiens les lieux de pratique sportive dont ils ont besoin.
- Fin 2008, le Département a réalisé un livre blanc des équipements sportifs avec une analyse de chaque territoire. Ce diagnostic a pointé les manques, besoins et projets sur le département, ce qui a permis de préciser les modalités d'intervention du Département en matière d'équipements sportifs.
- Des subventions spécifiques du Département pour la pratique du sport par les personnes en situation de handicap, notamment en soutenant :
 - les manifestations à destination des personnes en situation de handicap,
 - les sportifs en situation de handicap faisant de la compétition à un niveau national,
 - l'achat de matériel handisport ou sport adapté,
 - les comités départementaux,
 - les clubs et comités qui proposent dans leur contrat d'objectifs annuel des actions en faveur des personnes en situation de handicap.
- Le Département organise le Défi sport à destination d'un public large, dont des personnes en situation de handicap.

Une politique appuyée en faveur du développement et de la gestion des sports de nature

- Le Département dispose d'une compétence obligatoire en matière de sports de nature. Elle consiste initialement en la mise en place d'un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR). Aujourd'hui, cette compétence est élargie à l'ensemble des activités sportives de pleine nature. Ainsi le Département élabore un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatif aux sports de nature (PDESI).
- Par ailleurs, pour accompagner ce travail de défense et de développement maîtrisé des APN, le Département met en œuvre des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) pour accompagner les comités départementaux dans leur bonne gestion des espaces, sites et itinéraires d'accès gratuit.

Le soutien d'actions de sensibilisation des pratiquants à l'environnement et au développement durable

- Soutien du Département aux initiatives environnementales de la part des associations sportives (clubs ou comités).
- Soutien d'actions de sensibilisation environnementale des pratiquants par le mouvement naturaliste. Ainsi, début 2014 le Département a validé le soutien aux actions de ce type proposées par le Groupe Tétras Jura.
- Le Comité départemental Montagne & Escalade et les clubs affiliés ont été soutenus via une CPO pour la gestion des falaises départementales.

Synthèse stratégique

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Un nombre important de pratiquants sportifs. L'ensemble des activités de nature praticables et pratiquées, vecteur d'attractivité touristique et résidentielle	<ul style="list-style-type: none"> Un territoire rural limitant les possibilités de développement de certaines pratiques sportives Une adéquation difficile à trouver entre offre et demande concernant la pratique du sport pour les personnes en situation de handicap Une prise en compte plus ou moins forte de la préservation des sites naturels dans les pratiques actuelles d'APN
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> La Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) : outil de concertation au service du développement des territoires et des APN, qui prépare le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires Un niveau d'équipement sportif du territoire en cours d'homogénéisation	<ul style="list-style-type: none"> Le niveau d'engagement juridique et financier demandé aux associations pour le développement des APN (hors ski et randonnée) La nécessaire anticipation du changement climatique pour les sports d'hiver

Rappel des enjeux :

- Département le plus « sportif » de la région avec un quart des licenciés, le Jura bénéficie de nombreux atouts pour la pratique des sports de nature.
- Le Jura rattrape son retard dans l'offre d'accès à certaines infrastructures sportives (piscines notamment).
- La création d'emplois dans le milieu sportif est importante pour le maintien de la diversité de l'offre sportive sur le territoire.
- Les besoins en matière de sport handicap sont très variables, principalement en fonction du type de handicap.
- Les sports de nature sont vecteurs d'une image positive du territoire. Par leur technicité, leur engagement, leur rapport au milieu naturel, ils participent à l'attractivité du territoire, à son dynamisme social, économique et touristique.
- Pour assurer la pérennité des activités de pleine nature, un accompagnement des acteurs vers une adaptation aux changements climatiques et vers une intégration des enjeux environnementaux de préservation des sites est nécessaire.

Indicateurs de suivi

Nombre d'éducateurs sportifs déclarés et nombre d'emplois sportifs

- **Intérêt** : *Cet indicateur permet de suivre l'évolution de l'emploi direct et indirect généré sur le territoire par le champ sportif (associatif et professionnel).*
- **Données mobilisées** : *Nombre d'éducateurs sportifs déclarés ; nombre d'emplois sportifs*

Nombre d'établissements sportifs (distinction entre les structures associatives et commerciales)

- **Intérêt** : *Cet indicateur permet de mesurer une partie de l'offre économique et sociale ainsi que l'attractivité locale.*

Nombre d'athlètes inscrits sur les listes de haut-niveau.

- **Intérêt** : *Des études sociologiques ont démontré le rôle important que les athlètes de haut-niveau jouent sur la renommée, l'image et l'attractivité des territoires.*

Nombre de manifestations sportives subventionnées par le Département (distinction compétition/ APN/ découverte)

- **Intérêt** : *Cet indicateur permet de mesurer une partie de l'offre socio-sportive du territoire et la dynamique locale.*

Nombre de manifestations sportives déclarées/ autorisées : Celles soumises à utilisation de la voie publique ou avec engins à moteurs, celles > 2 000 participants ou 1 500 pour la boxe.

Attention, les petites compétitions organisées par les clubs ne font donc pas partie de cet indicateur, elles sont nombreuses et importantes en termes d'animation du territoire.

- **Intérêt** : *Cet indicateur permet de mesurer en partie l'offre socio-sportive du territoire et la dynamique locale*

Nombre de CPO pour le développement maîtrisé des sports de nature

- **Intérêt** : *Cet indicateur mesure l'engagement associatif en matière de développement et de gestion des APN et évaluation de l'engagement du Département en la matière.*